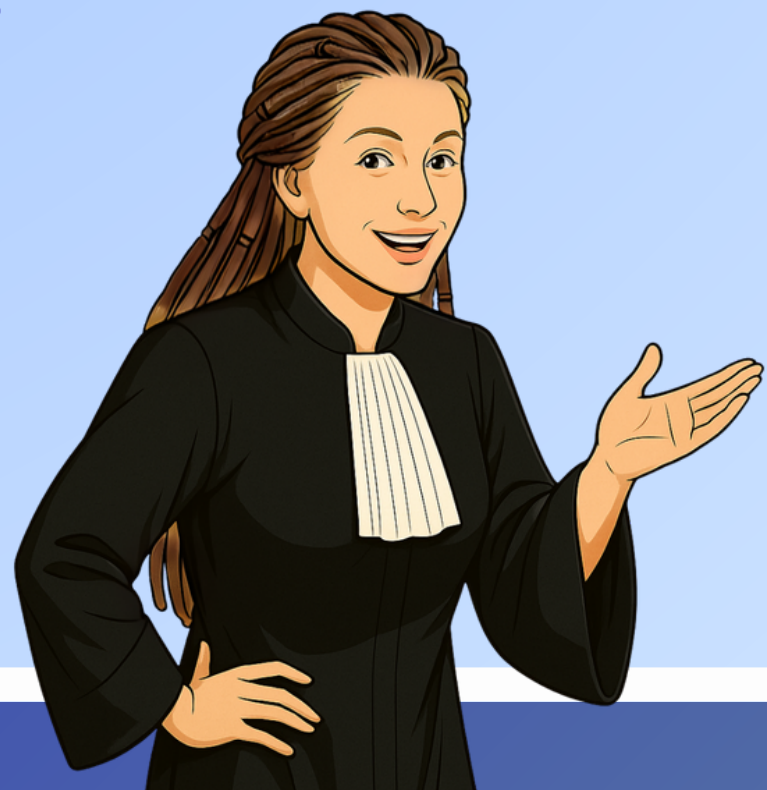




Protégez vos salariés aidants

**Licencier un salarié
pour son statut d'aidant
est interdit.**



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise

**La loi interdit toute
rupture de contrat liée à
la situation d'aidant.**

Référence légale :

Article L. 1132-1 du Code du travail.



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise

**L'aidance ne
doit jamais
être un frein à
la carrière.**



Julie Capitrel

facilitatrice de l'aidance en entreprise

**Rassurez vos
collaborateurs :**
réalisez un audit
stratégique de vos
procédures.

Parlons-en



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aidance en entreprise



Ce genre de post vous intéresse ?

**Dites moi “oui” en commentaire
et surtout ...**



Julie Capitrel
facilitatrice de l'aide en entreprise